

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Version : V01

Numéro de dossier : **APHP11_2_BRC_20250324_X_X_TERRASSE_DAT**
Norme employée : **AFNOR NF X46-020 (Version d'août 2017)**
Date du repérage : **26/06/2025**
Heure d'arrivée : **09 h 00**
Date émission : **04/07/2025**

Objet de la mission : La présente mission concerne le repérage amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, conformément à l'arrêté du 16 juillet 2019. L'objet de la mission est le repérage des matériaux du bâti contenant de l'amiante, en vue de la prévention du risque amiante sur la santé des travailleurs. L'objet de ce rapport n'est pas d'optimiser les coûts de chantier, de désamiantage éventuel, d'interventions en sous-section 3 ou 4, ni de permettre le chiffrage d'une opération de travaux. La responsabilité de la société ne saurait être recherchée dans le cadre d'une telle utilisation du présent rapport.

Note : Les résultats de ce rapport ne se rapportent qu'aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles la mission a été confiée à l'opérateur de repérage et dans celles-ci uniquement aux éléments de la construction accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.
Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes incluses.

Désignation du ou des immeubles bâtis

Adresse : **Hopital Broca de Paris**
54-56, rue Pascal
75013 PARIS 13EME ARRONDISSEMENT

Référence cadastrale : **Non communiquée**
Périmètre de repérage : **R07 - Terrasses + R01 - Terrasse Hôpital de jour + R01 - Terrasse - Pavillon Bleu**

Propriétaire

Nom : **Assistante Public des Hopitaux de PARIS**
Adresse : **Broca de Paris**
54-56, rue Pascal
75013 PARIS 13EME ARRONDISSEMENT

Donneur d'ordre

Qualité du donneur d'ordre (Sur déclaration de l'intéressé) : **Propriétaire**
Nom : **M. CAVIER Cyrille**
Adresse : **Broca de Paris**
54-56, rue Pascal
75013 PARIS 13EME ARRONDISSEMENT

Programme de travaux : Voir détail en page 3 du rapport

Organisme chargé de la mission

Nom : **AED Groupe**
Adresse : **4, allée Pierre-Gilles de Gennes**
33700 MERIGNAC

Numéro SIRET : **840 795 348 00027**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité : **7627751904 / 01/07/2025**

Opérateur(s) et signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	ALAOUI Adnane	Diagnostiqueur	LA CERTIFICATION DE PERSONNES	Obtention : 15/02/2022 Échéance : 14/02/2029 N° de certification : 727
Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	ALAOUI Adnane	Diagnostiqueur	LA CERTIFICATION DE PERSONNES	Obtention : 15/02/2022 Échéance : 14/02/2029 N° de certification : 727

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Sommaire

A.	Conditions de réalisation du repérage.....	2
B.	Laboratoires ayant effectué des analyses.....	2
C.	Conclusions du rapport.....	4
D.	Résultats détaillés du repérage.....	5
	D.1. Listes des locaux visités.....	5
	D.2. Listes des matériaux et produits contenant de l'amiante.....	6
	D.3. Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse.....	7
	D.4. Listes des matériaux et produits reconnus visuellement ne contenant pas d'amiante.....	8
	D.5. Listes des matériaux pour lesquels il n'a pas été possible de conclure à la présence ou absence d'amiante... 8	
	D.6. Zones non visitées.....	9
E.	Annexes au rapport.....	10
	E.1. Fiche d'identification et de cotation des prélèvements.....	10
	E.2. Planches de repérage.....	12
	E.3. Résultats d'analyses.....	15

A. Conditions de réalisation du repérage

Date du repérage : **26/06/2025**

Type de bâtiment : **Bâtiment de bureaux**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) : **Le donneur d'ordre**

Procédures de prélèvements utilisés :

Conformément à la norme NF X 46-020, seront appliquées les conditions de prélèvement des matériaux définis dans l'annexe C de la norme.

Programme de repérage :

Le programme de repérage est défini par l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'août 2017 et l'annexe I de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Documentation demandée :

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Éléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non

Constatations diverses :

Néant

Ecart par rapport à la norme :

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'août 2017.

Ecart par rapport aux conditions de prélèvement :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

B. Laboratoires ayant effectué des analyses

Nom	Adresse	Acc. Cofrac ou équivalent
EUROFINS	80-84 rue des Meuniers / Bat. A - 92220 BAGNEUX	1-1592



Programme de travaux

Réfection des terrasses



C. Conclusions du rapport

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante



D. Résultats détaillés du repérage

D.1. Listes des locaux visités

❖ Bat Broca / Terrasse - Toitures

❖ Bat Broca / Toiture - Pavillon bleu



D.2. Listes des matériaux et produits contenant de l'amiante

(1) : Dans le cas d'un matériau multicouches (séparées par un « + »), la présence d'un « (A) » ou « (a) » indique la ou les couche(s) contenant de l'amiante

Localisation	Description du matériau ⁽¹⁾	Conclusion
Néant	-	-



D.3. Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Description du matériau
Bat Broca / Terrasse - Toitures	Identifiant : ZPSO-0001 (P0001) Description : Toiture - Revêtement bitumineux
Bat Broca / Terrasse - Toitures	Identifiant : ZPSO-0002 (P0002) Description : Isolant
Bat Broca / Terrasse - Toitures	Identifiant : ZPSO-0003 (P0003) Description : Par vapeur
Bat Broca / Terrasse - Toitures	Identifiant : ZPSO-0004 (P0004) Description : Chape béton
Bat Broca / Terrasse - Toitures	Identifiant : ZPSO-0005 (P0005) Description : Accro terre - Revêtement bitumineux
Bat Broca / Terrasse - Toitures	Identifiant : ZPSO-0006 (P0006) Description : Accro terre - Béton
Bat Broca / Terrasse - Toitures	Identifiant : ZPSO-0007 (P0007) Description : Toiture - Revêtement bitumineux
Bat Broca / Terrasse - Toitures	Identifiant : ZPSO-0008 (P0008) Description : Toiture - Revêtement bitumineux
Bat Broca / Terrasse - Toitures	Identifiant : ZPSO-0009 (P0009) Description : Isolant
Bat Broca / Terrasse - Toitures	Identifiant : ZPSO-0010 (P0010) Description : Par vapeur
Bat Broca / Terrasse - Toitures	Identifiant : ZPSO-0011 (P0011) Description : Chape béton
Bat Broca / Terrasse - Toitures	Identifiant : ZPSO-0012 (P0012) Description : Accro terre - Revêtement bitumineux
Bat Broca / Terrasse - Toitures	Identifiant : ZPSO-0013 (P0013) Description : Accro terre - Béton
Bat Broca / Toiture - Pavillon bleu	Identifiant : ZPSO-0014 (P0014) Description : Toiture - Revêtement bitumineux
Bat Broca / Toiture - Pavillon bleu	Identifiant : ZPSO-0015 (P0015) Description : Isolant

D.4. Listes des matériaux et produits reconnus visuellement ne contenant pas d'amiante

Localisation	Description du matériau	Photo
Bat Broca / Toiture - Pavillon bleu	Identifiant : ZPSO-0016 Description : Toiture - Taule Justification : Matériau qui par nature ne contient pas d'amiante	

D.5. Listes des matériaux pour lesquels il n'a pas été possible de conclure à la présence ou absence d'amiante

Localisation	Description du matériau	Justification de non prélèvement
Néant	-	-

D.6. Zones non visitées

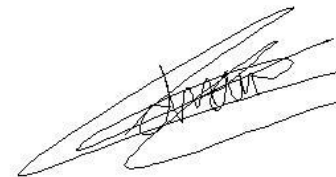
Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Justification
Néant	-	-

Nota : Il est rappelé aux propriétaires d'immeubles d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, l'obligation de conserver le présent rapport ou pré-rapport le cas échéant, et de le transmettre à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

Fait à **PARIS 13EME ARRONDISSEMENT**, le **04/07/2025**

Par : **ALAOUI Adnane**



Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LA CERTIFICATION DE PERSONNES - 25, avenue Léonard de Vinci - 33600 PESSAC**

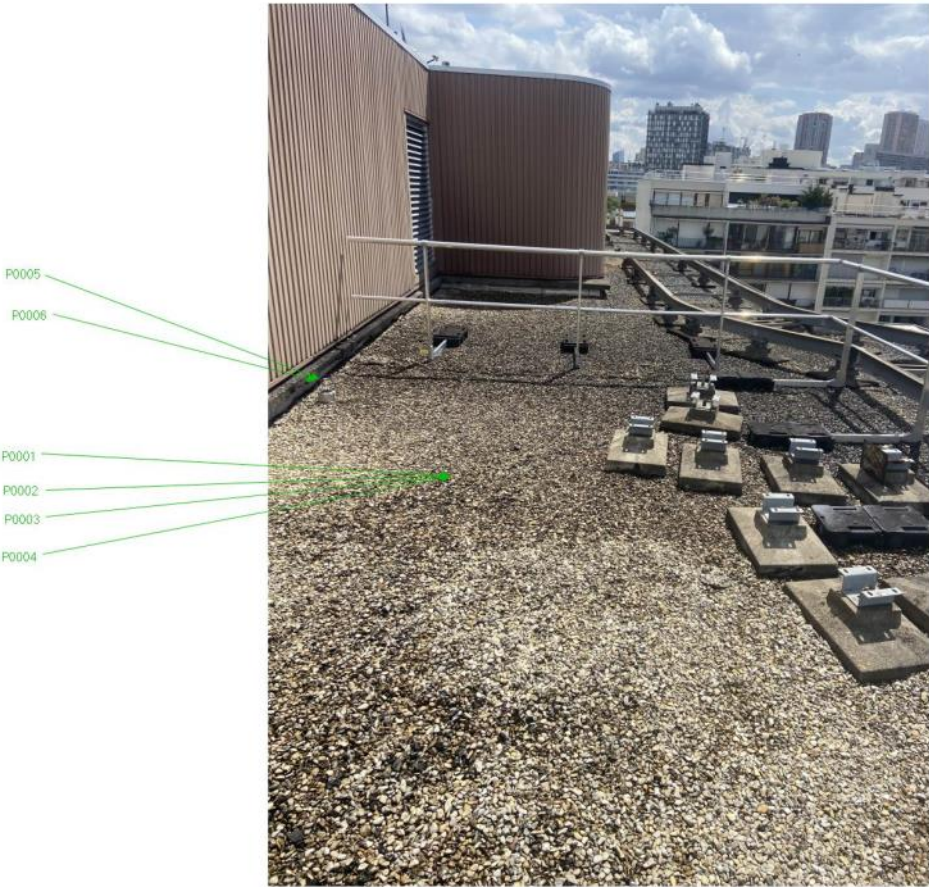
E. Annexes au rapport

E.1. Fiche d'identification et de cotation des prélèvements

Identifiant du prélèvement	Description du matériau	Localisation du prélèvement	Photo
P0001	Toiture - Revêtement bitumineux	Bat Broca / Terrasse - Toitures	
P0002	Isolant	Bat Broca / Terrasse - Toitures	
P0003	Par vapeur	Bat Broca / Terrasse - Toitures	
P0004	Chape béton	Bat Broca / Terrasse - Toitures	
P0005	Accro terre - Revêtement bitumineux	Bat Broca / Terrasse - Toitures	
P0006	Accro terre - Béton	Bat Broca / Terrasse - Toitures	
P0007	Toiture - Revêtement bitumineux	Bat Broca / Terrasse - Toitures	
P0008	Toiture - Revêtement bitumineux	Bat Broca / Terrasse - Toitures	

Identifiant du prélèvement	Description du matériau	Localisation du prélèvement	Photo
P0009	Isolant	Bat Broca / Terrasse - Toitures	
P0010	Par vapeur	Bat Broca / Terrasse - Toitures	
P0011	Chape béton	Bat Broca / Terrasse - Toitures	
P0012	Accro terre - Revêtement bitumineux	Bat Broca / Terrasse - Toitures	
P0013	Accro terre - Béton	Bat Broca / Terrasse - Toitures	
P0014	Toiture - Revêtement bitumineux	Bat Broca / Toiture - Pavillon bleu	
P0015	Isolant	Bat Broca / Toiture - Pavillon bleu	

E.2. Planches de repérage



Annexe au rapport : **APHP11_2_BRC_20250324_X_X_TERRASSE_DAT**

Propriétaire : Assistante Public des Hopitaux de PARIS Broca de Paris 54-56, rue Pascal 75013 PARIS 13EME ARRONDISSEMENT	Bien : Hopital Broca de Paris 54-56, rue Pascal 75013 PARIS 13EME ARRONDISSEMENT	Etabli par : ALAOUI Adnane Société : AED Groupe Le : 04/07/2025	Version : V01 du : 04/07/2025	<table><tr><td></td><td>PXXX - MXXX</td></tr><tr><td></td><td>PXXX</td></tr><tr><td></td><td>MXXX</td></tr></table>		PXXX - MXXX		PXXX		MXXX
	PXXX - MXXX									
	PXXX									
	MXXX									
				Prélèvement et matériau correspondant à l'analyse Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)						

P0012
P0013

P0007
P0008
P0009
P0010
P0011



Annexe au rapport : **APHP11_2_BRC_20250324_X_X_TERRASSE_DAT**

Propriétaire : Assistante Public des Hopitaux de PARIS Broca de Paris 54-56, rue Pascal 75013 PARIS 13EME ARRONDISSEMENT	Bien : Hopital Broca de Paris 54-56, rue Pascal 75013 PARIS 13EME ARRONDISSEMENT	Etabli par : ALAOUI Adnane Société : AED Groupe Le : 04/07/2025	Croquis 2 / 3 Version : V01 du : 04/07/2025	PXXXX - MXXXX PXXXX MXXXX	Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)
--	---	--	---	---	--



P0014

P0015

ZPSO-0016
Toiture - Tuile

Annexe au rapport : APHP11_2_BRC_20250324_X_X_TERRASSE_DAT

Propriétaire : Assistante Public des Hopitaux de PARIS
Broca de Paris
54-56, rue Pascal
75013 PARIS 13EME ARRONDISSEMENTBien : Hopital Broca de Paris
54-56, rue Pascal
75013 PARIS 13EME ARRONDISSEMENTEtabli par : ALAOUY Adnane
Société : AED Groupe
Le : 04/07/2025Version : Croquis 3 / 3
du : V01
04/07/2025

PXXX - MXXX	Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant
PXXX	Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse
MXXX	Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)



E.3. Résultats d'analyses

SARL AED EXPERTISES

Monsieur Adnane ALAOUI

ZAC des Aunettes - 10 Boulevard Louise Michel

91000 EVRY COURCOURONNES

Notre référence : AR-25-LH-042595-01

Numéro de dossier : 25H018856**Référence de dossier : Dossier:****APHP11_2_BRC_20250324_X_X_TERRASSE_DAT**

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 25H018856-001 - Référence *P0001* - - - - *Toiture - Revêtement bitumineux - Bat Broca / Terrasse - Toitures*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 25H018856-002 - Référence *P0002* - - - - *Isolant - Bat Broca / Terrasse - Toitures*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 25H018856-003 - Référence *P0003* - - - - *Par vapeur - Bat Broca / Terrasse - Toitures*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 25H018856-004 - Référence *P0004* - - - - *Chape beton - Bat Broca / Terrasse - Toitures*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 25H018856-005 - Référence *P0005* - - - - *Accro terre - Revêtement bitumineux - Bat Broca / Terrasse - Toitures*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 25H018856-006 - Référence *P0006* - - - - *Accro terre - Beton - Bat Broca / Terrasse - Toitures*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 25H018856-007 - Référence *P0007* - - - - *Toiture - Revêtement bitumineux - Bat Broca / Terrasse - Toitures*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 25H018856-008 - Référence *P0008* - - - - *Toiture - Revêtement bitumineux - Bat Broca / Terrasse - Toitures*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 25H018856-009 - Référence *P0009* - - - - *Isolant - Bat Broca / Terrasse - Toitures*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 25H018856-010 - Référence *P0010* - - - - *Par vapeur - Bat Broca / Terrasse - Toitures*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 25H018856-011 - Référence *P0011* - - - - *Chape beton - Bat Broca / Terrasse - Toitures*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 25H018856-012 - Référence *P0012* - - - - *Accro terre - Revêtement bitumineux - Bat Broca / Terrasse - Toitures*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 25H018856-013 - Référence *P0013* - - - - *Accro terre - Beton - Bat Broca / Terrasse - Toitures*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 25H018856-014 - Référence *P0014* - - - - *Toiture - Revêtement bitumineux - Bat Broca / Toiture - Pavillon bleu*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 25H018856-015 - Référence *P0015* - - - - *Isolant - Bat Broca / Toiture - Pavillon bleu*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS
Analyses IDF
 80-84 Rue des Meuniers Bâtiment A1
 92220 BAGNEUX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-EK-039841-01 Date d'émission de rapport : 02/07/2025 17:40 Page 1/5
 Référence laboratoire N° : 25EK037243 Référence de suivi du dossier N° : 25H018856
 Reçu au laboratoire le : 01/07/2025 Date de réception : 01/07/2025
 Date d'analyse : 01/07/2025
 Référence dossier Client: 25H018856 - Dossier: APHP11_2_BRC_20250324_X_X_TERRASSE_DAT

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	25H018856-001 - P0001 - - - - - Toiture - Revêtement bitumineux - Bat Broca / Terrasse - Toitures	Matériau semi-dur de type plaque (bitumineux) (noir)	MET / BO2V	1 / 2	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002 (1)	25H018856-002 - P0002 - - - - - Isolant - Bat Broca / Terrasse - Toitures	Matériau souple (fibreuse) (marron) ; matériau de type mousse (beige)	MET / BO2V	1 / 2	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	25H018856-003 - P0003 - - - - - Par vapeur - Bat Broca / Terrasse - Toitures	Matériau semi-dur (marron) ; matériau souple (bitumineux) (noir)	MET / BO2V	1 / 2	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004	25H018856-004 - P0004 - - - - - Chape béton - Bat Broca / Terrasse - Toitures	Matériau semi-dur (bitumineux) (noir) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (beige)	MET / BO2V	1 / 2	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-EK-039841-01

Date d'émission de rapport : 02/07/2025 17:40

Page2/5

Référence laboratoire N° : 25EK037243

Référence de suivi du dossier N° : 25H018856

Reçu au laboratoire le : 01/07/2025

Date de réception :01/07/2025

Date d'analyse : 01/07/2025

Référence dossier Client:25H018856 - Dossier: APHP11_2_BRC_20250324_X_X_TERRASSE_DAT

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / BO2V	1 / 2	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
005 (1)	25H018856-005 - P0005 - - - - - Accro terre - Revêtement bitumineux - Bat Broca / Terrasse - Toitures	Matériau semi-dur (bitumineux) (noir) ; matériau semi-dur (marron)	MET / BO2V	1 / 2	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006	25H018856-006 - P0006 - - - - - Accro terre - Beton - Bat Broca / Terrasse - Toitures	Matériau semi-dur (bitumineux) (noir) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (beige)	MET / BO2V	1 / 2	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (beige)	MET / BO2V	1 / 2	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007	25H018856-007 - P0007 - - - - - Toiture - Revêtement bitumineux - Bat Broca / Terrasse - Toitures	Matériau souple (bitumineux) (noir) ; matériau semi-dur (marron)	MET / BO2V	1 / 2	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-EK-039841-01	Date d'émission de rapport : 02/07/2025 17:40	Page3/5
Référence laboratoire N° : 25EK037243	Référence de suivi du dossier N° : 25H018856	
Reçu au laboratoire le : 01/07/2025	Date de réception : 01/07/2025	
Date d'analyse : 01/07/2025		
Référence dossier Client: 25H018856 - Dossier: APHP11_2_BRC_20250324_X_X_TERRASSE_DAT		

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
008	25H018856-008 - P0008 - - - - - Toiture - Revêtement bitumineux - Bat Broca / Terrasse - Toitures	Matériau semi-dur de type plaque (bitumineux) (noir) ; matériau semi-dur (marron)	MET / BO2V	1 / 2	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau fibreux de type isolant (jaune)	MOLP / MDM6	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
009	25H018856-009 - P0009 - - - - - Isolant - Bat Broca / Terrasse - Toitures	Matériau semi-dur (marron) ; matériau de type mousse (jaune)	MET / BO2V	1 / 2	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
010	25H018856-010 - P0010 - - - - - Par vapeur - Bat Broca / Terrasse - Toitures	Matériau semi-dur (beige) ; matériau semi-dur (bitumineux) (noir)	MET / BO2V	1 / 2	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
011	25H018856-011 - P0011 - - - - - Chape beton - Bat Broca / Terrasse - Toitures	Matériau semi-dur (bitumineux) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (beige)	MET / BO2V	1 / 2	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (beige)	MET / BO2V	1 / 2	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-EK-039841-01	Date d'émission de rapport : 02/07/2025 17:40	Page4/5
Référence laboratoire N° : 25EK037243	Référence de suivi du dossier N° : 25H018856	
Reçu au laboratoire le : 01/07/2025	Date de réception : 01/07/2025	
Date d'analyse : 01/07/2025		
Référence dossier Client:25H018856 - Dossier: APHP11_2_BRC_20250324_X_X_TERRASSE_DAT		

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
012 (1)	25H018856-012 - P0012 - - - - - Accro terre - Revêtement bitumineux - Bat Broca / Terrasse - Toitures	Matériau semi-dur (bitumineux) (noir) ; matériau semi-dur (marron)	MET / BO2V	1 / 2	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
013	25H018856-013 - P0013 - - - - - Accro terre - Beton - Bat Broca / Terrasse - Toitures	Matériau semi-dur (bitumineux) (noir) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (beige)	MET / BO2V	1 / 2	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (beige)	MET / BO2V	1 / 2	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
014	25H018856-014 - P0014 - - - - - Toiture - Revêtement bitumineux - Bat Broca / Toiture - Pavillon bleu	Matériau semi-dur (granulaire) (gris) ; matériau semi-dur (bitumineux) (noir) ; matériau semi-dur (fibreuse) (marron)	MET / BO2V	1 / 2	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
015	25H018856-015 - P0015 - - - - - Isolant - Bat Broca / Toiture - Pavillon bleu	Matériau semi-dur (fibreuse) (marron)	MET / BO2V	1 / 2	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Observation(s) échantillon(s)

- (1) L'échantillon contient un matériau métallique. Le métal est un matériau qui, par nature, ne contient pas d'amiante.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-EK-039841-01

Date d'émission de rapport : 02/07/2025 17:40

Page5/5

Référence laboratoire N° : 25EK037243

Référence de suivi du dossier N° : 25H018856

Reçu au laboratoire le : 01/07/2025

Date de réception : 01/07/2025

Date d'analyse : 01/07/2025

Référence dossier Client: 25H018856 - Dossier: APHP11_2_BRC_20250324_X_X_TERRASSE_DAT

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MOLP : Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2021 - annexe 2

MET : Détermination des Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NFX43-050 : Juillet 2021 et méthode interne P-PS-SOP3368 : version 8.

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue portugaise et stockée en interne par le laboratoire.

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et/ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° L0705-1 et est disponible sur <http://www.ipac.pt/>.

NB 7 : La liste des méthodes avec accréditations flexibles intermédiaires peut être consultée sur <https://www.eurofins.pt/ambiente/eurofins-lab-environment-testing-portugal/laboratório-de-análise-de-amianto/qualidade/>.

NB 8 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

NB 9 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 10 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Validé et approuvé par :



Margarida Barbosa
Technicien de laboratoire

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.



**CERTIFICATION
DE PERSONNES**

**Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier
N°727**

Monsieur ALAOUI Adnane

Amiante sans mention
Selon arrêté du 24 décembre 2021

Amiante
Date d'effet : 15/02/2022 : - Date d'expiration : 14/02/2029

Amiante avec mention

Missions spécifiques, bâtiments complexes
Date d'effet : 03/03/2022 : - Date d'expiration : 14/02/2029

DPE individuel
Selon arrêté du 24 décembre 2021

Diagnostic de performances énergétiques
Date d'effet : 03/03/2022 : - Date d'expiration : 02/03/2029

Electricité
Selon arrêté du 24 décembre 2021

Etat de l'installation intérieure électricité
Date d'effet : 15/02/2022 : - Date d'expiration : 14/02/2029

Gaz
Selon arrêté du 24 décembre 2021

Etat de l'installation intérieure gaz
Date d'effet : 15/02/2022 : - Date d'expiration : 14/02/2029

Plomb sans mention
Selon arrêté du 24 décembre 2021

Constat du risque d'exposition au plomb
Date d'effet : 15/02/2022 : - Date d'expiration : 14/02/2029

Termites métropole
Selon arrêté du 24 décembre 2021

Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments
Date d'effet : 15/02/2022 : - Date d'expiration : 14/02/2029

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 03/03/2022, à Canéjan par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 23bis, rue Thomas Edison - 33610 CANÉJAN
Mail : contact@lcp-certification.fr Site : www.lcp-certification.fr
Tel : 05.33.89.39.30
SIRET : 80914919800024 RCS BORDEAUX Code APE : 7022 Z
Enr487@ LE CERTIFICAT V011 du 10-01-2022

cofrac



Accréditation N° 4-0590
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



SAS AED GROUPE
4 ALLEE PIERRE GILLES DE GENNES
33700 MERIGNAC FR

AGENT

EI- DE LA CHAPELLE, STONESTREET
18 GALERIE MARCHANDE
33370 TRESSES
Tél : 0557341313
Fax : 05 57 34 06 62
Email : AGENCE.LCSTRESSES@AXA.FR
Portefeuille : 0033074244

Vos références :

Contrat n° 7627751904
Client n° 3425563404

AXA France IARD, atteste que :

SAS AED GROUPE
4 ALLEE PIERRE GILLES DE GENNES
33700 MERIGNAC

Ainsi que :

AED Expertises
4 allée Pierre Gilles de Gennes
33700 Mérignac

AED Services
4 allée Pierre Gilles de Gennes
33700 Mérignac

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 7627751904** ayant pris effet le **27/12/2024**, garantissant sa responsabilité civile et professionnelle pour les activités suivantes :

CONSTATS ET DIAGNOSTICS IMMOBILIERS DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE (DDT)

Etablissement des documents figurant dans la liste ci-après et exigés respectivement :

1/ En cas de vente d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1° à 7° de l'article L 271- 4 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

2/ En cas de location de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée

- Le constat de risque d'exposition au **plomb** prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique ;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de **l'amiante** prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique ;
- L'état relatif à la présence de **termites** dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure de **gaz** prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état des **risques naturels, miniers et technologiques** prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- Le diagnostic de performance énergétique (**DPE**) prévu à l'article L. 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure **d'électricité** prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation ;

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



- L'information sur la présence d'un risque de **mérule** prévu à l'article L133-9 du code de la Construction et de l'habitation

AUTRES PRESTATIONS

- Mesurages Loi Carrez et Loi Boutin
- Diagnostics de conformité aux normes de surface et d'habitabilité – prêt à taux zéro (PTZ)
- Etats de conformité de la sécurité des piscines
- Etats des lieux locatifs « Loi SCELLIER »
- Diagnostics radon
- Diagnostics relatifs à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et champignons lignivores
- Diagnostics réglementaires d'accessibilité handicapés
- Etat des installations d'assainissement non collectif
- Contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif
- Rédaction des règlements de copropriété dont l'état descriptif de division (EDD)
- Calcul des tantièmes
- Contrôle de la sécurité de l'installation électrique
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition des bâtiments
- Diagnostic technique global (DTG)
- Recherche de fibres céramiques réfractaires (FCR)

DIAGNOSTICS ET RECHERCHE D'AMIANTE.

- Repérages prévus aux articles R1334-20, R 1334-21 R 1334-22 du Code de la Santé publique.
- Repérages et examens visuels avant travaux, avant démolitions dans les différents types d'établissements (tels ERP Catégories 1 à 4, IGH....) comme le prévoit le Code du travail.
- Evaluation périodique de l'état de conservation des matériaux prévue à l'article R 1334-27 du Code de la Santé publique.
- Examens visuels prévus à l'article R 1334-29-3 du Code de la Santé publique.
- Mesure d'empoussièrement prévue à l'article R 1334-25 du Code de la Santé publique.
- Dossier Amiante des Parties Privatives (DAPP) prévu à l'article R 1334-29-4 du Code de la Santé publique.

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

DIAGNOSTICS PRODUITS - EQUIPEMENTS - MATERIAUX - DECHETS (PEMD)

AUDIT REGLEMENTAIRE ENERGETIQUE

DIAGNOSTICS PLAN PLURIANNUEL DE TRAVAUX

Les garanties s'exercent à concurrence des montants des garanties du tableau ci-après.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **27/12/2024** au **01/07/2025** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à TRESSES le 9 janvier 2025

Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	10 000 000 € par année d'assurance
Dont :	
• Dommages corporels	10 000 000 € par année d'assurance
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	2 000 000 € par année d'assurance
• Dommages immatériels non consécutifs	150 000 € par année d'assurance
• Dommages aux biens confiés	150 000 € par sinistre
Autres garanties :	
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2 000 000 € par année d'assurance dont 1 000 000 € par sinistre
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	1 500 000 € par année d'assurance dont 1 500 000 € par sinistre
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) :	
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont : Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	1.000.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance